

Prisons : un documentaire censuré par la pénitencière enfin diffusé à la télé

Soumis par Sylvain Marcelli
21-10-2012

Le Déménagement, documentaire sensible sur la vie des détenus réalisé par Catherine Rechart, est enfin diffusé sur France 3, après des mois de bataille administrative et juridique. À voir absolument.

Un visage cadré serré. Un regard, des mains qui racontent. L'homme au pull rouge parle de la forêt, de l'odeur de l'humus, de la force des arbres. « Quand je suis sorti la première fois, au bout de vingt ans, la première des choses que j'ai faite, c'est d'aller dans une forêt, voir les arbres, les toucher... J'avais trouvé un arbre... Il était dans mes bras... Lui, il a continué sa vie pendant ce temps-là, moi j'en ai été exclu pendant vingt ans. De retrouver comme ça la vie dehors, de sentir l'humus, de retrouver la vie de forêt, c'est des choses que dans une prison, on ne sent plus du tout, on perd ça ». En fond sonore, les cris des détenus, l'ordinaire de la prison. Ces quelques mots ouvrent un documentaire remarquable sur la vie derrière les barreaux -– documentaire que les téléspectateurs ont failli ne jamais voir.

Aux images nettes, aux paroles franches, la pénitencière préfère les silhouettes floutées, les ombres chinoises, les yeux coupés par des barres noires. Les journalistes, souvent, jouent le jeu : pour avoir quelques images du lieu, ils évitent de filmer ses habitants. Catherine Rechart, elle, refuse d'entrer dans la combine. Résolue à combattre ce qu'elle appelle un « effacement physique », la photographe et réalisatrice s'intéresse depuis plus de dix ans à la vie des détenus. Première étape, Système P. (éditions Alternatives, 2002), un livre consacré aux pratiques de récupération et de détournement d'objets dans les cellules. Suit en 2007 le documentaire Une prison dans la ville, qui organise le dialogue entre les détenus et les riverains de la maison d'arrêt de Cherbourg. « Je me suis alors demandé à quoi pouvait ressembler la vie dans une prison neuve », explique Catherine Rechart. Elle décide de raconter le déménagement de la maison d'arrêt de Rennes. Sans voix off, en laissant les détenus s'exprimer librement.

Abus de pouvoir

« Des détenus ont accepté de témoigner à visage découvert, pour changer l'image de la prison à l'extérieur et pour montrer qu'ils n'étaient pas des monstres. » Mais, malgré l'accord des principaux intéressés, la réalisatrice doit ferrailer avec l'administration pour avoir le droit de filmer sans filtre. Après un an et demi de tractations, elle signe une convention de tournage, qui prévoit que les images seront soumises à l'autorisation du directeur de l'administration pénitentiaire avant toute diffusion. « Nous étions relativement confiants, car un refus devait être motivé. Pourtant, quand on a envoyé le film, l'administration centrale nous a dit ‘non’ : si nous voulions diffuser le film à la télé, nous devons flouter les visages ». Pas question, tranche la réalisatrice, ce serait dénaturer le documentaire et trahir la parole des détenus. « Pour nous, il s'agissait d'un malentendu : nous avons écrit des courriers, demandé à être reçu, attendu très longtemps, mais ça n'a rien donné ».

Finalement, une lettre ouverte est envoyée en juin 2011 au Garde des Sceaux. La presse se mobilise, mais rien ne bouge. Les producteurs portent l'affaire en justice, dénonçant un « abus de pouvoir ». Le 13 juillet 2012, le tribunal administratif de Paris leur donne raison : le film pourra être diffusé tel quel à la télévision. « Cette décision contribuera sans aucun doute à faire évoluer la façon dont sont représentées et donc perçues les personnes détenues, au-delà des images fantasmées et traditionnellement caricaturales », espèrent les producteurs dans un communiqué. L'administration ne fait pas appel. Malgré cette avancée, Catherine Rechart sait que le droit à l'image reste largement une fiction derrière les barreaux : « Tout continue comme si rien ne s'était passé : il est toujours aussi difficile de tourner en prison. Il y a aujourd'hui des projets qui arrivent pas à décrocher une autorisation ».

Les horaires de diffusion

Ironie de l'histoire, la diffusion télé est prévue à des horaires impossibles, sur un périmètre géographique limité. Ce serait pourtant dommage de passer à côté de ce documentaire passionnant : notez le rendez-vous sur votre agenda ou programmez un enregistrement ! Trois diffusions sont prévues :

- le 26 octobre (vers 0 h 10) sur France 3 Basse et Haute Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre. Dans Génération Breizh, avec un petit sujet sur « le droit d'expression en prison ».

- le 27 octobre (vers 16 h 15) sur France 3 Bretagne et Pays de la Loire

- le 12 novembre (à 8 h 45) sur l'ensemble du Pôle Nord-Ouest de France 3 qui inclut Paris-Ile de France.

<http://ledemenagement-lefilm.fr/>